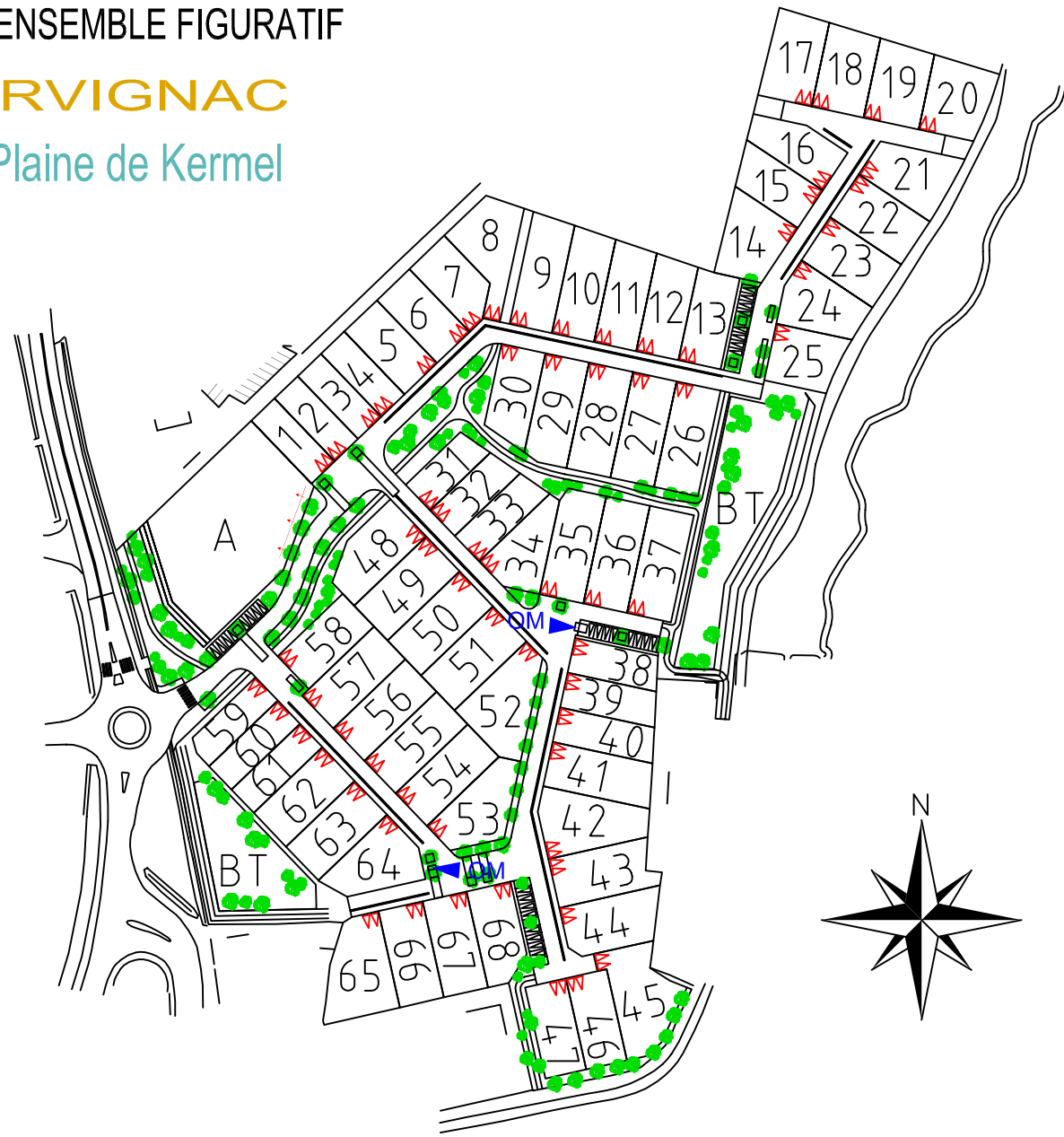


PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

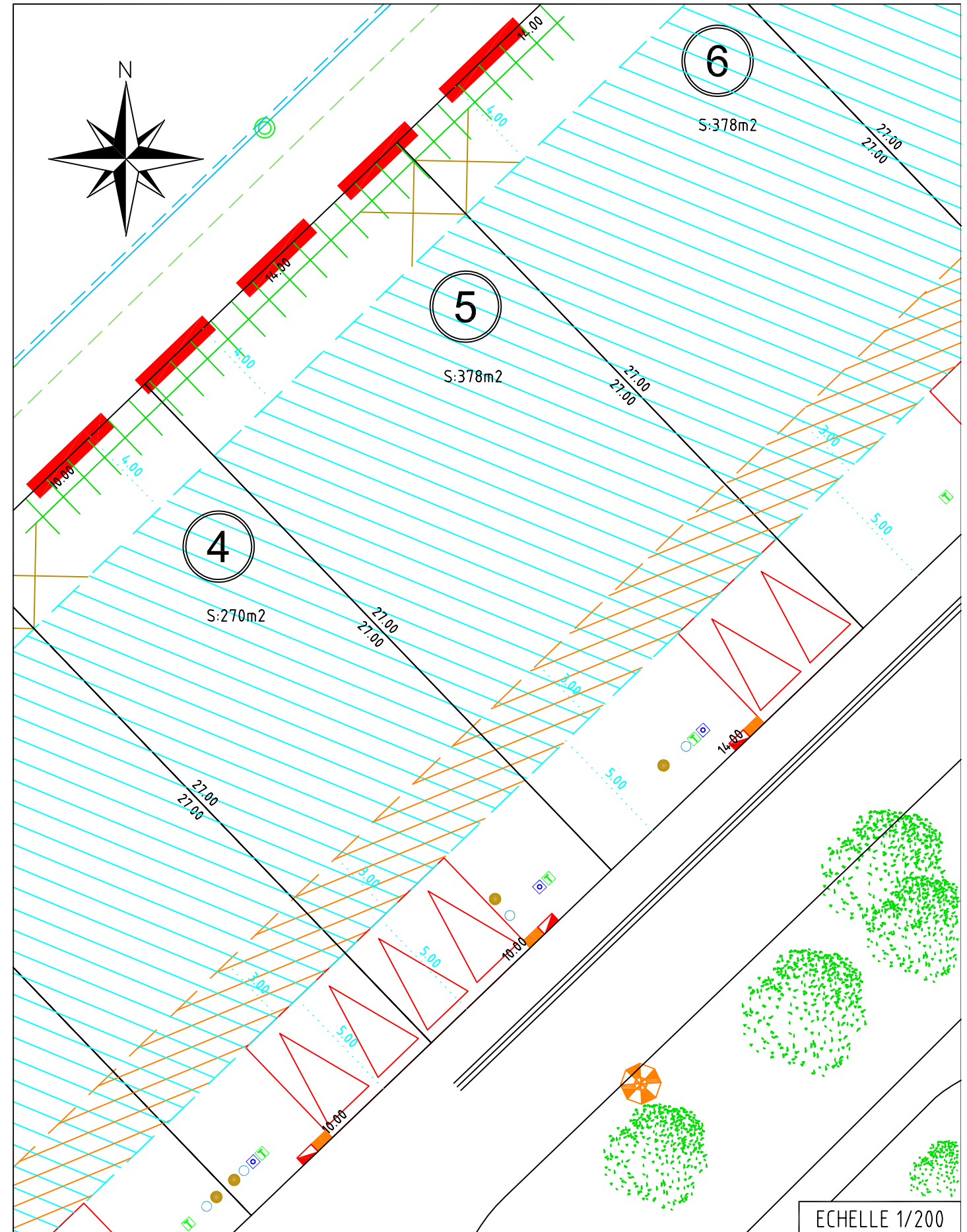
**KERVIGNAC**  
La Plaine de Kermel



**KERVIGNAC**  
La Plaine de Kermel

**LOT 5**

PLAN DE  
COMMERCIALISATION



**NOTE A L'ATTENTION DES ARCHITECTES ET DES MAITRES D'OEUVRE**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Tout déplacement ou modification -en altimétrie ou en planimétrie- de branchement, boîtier, citerneau, lampadaire, etc... est à la charge de l'acquéreur.

**RAPPEL :**

- Implantation de la construction obligatoire par un géomètre agréé.
- Les cotes "projet" sont non contractuelles et doivent être contrôlées par les entreprises.
- Faire un état des lieux du terrain avant le commencement des travaux.
- Aucun recours ne pourra être engagé contre l'auteur de cette fiche.

**LEGENDE**

- ACCES LOT IMPOSE ET EMPLACEMENT PRIVATIF STATIONNEMENTS NON CLOS
- NUMERO DU LOT
- SURFACE DU LOT
- ARBRE A PLANTER
- HAIE BOGAGERE A PLANTER PAR L'AMENAGEUR
- HAIE BOGAGERE A PLANTER PAR L'ACQUEREUR

- LIMITE ZONE CONSTRUCTIBLE HORS ABRIS DE JARDIN
- ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
- ZONE D'ACCROCHE DE 50 % DE LA FACADE DU VOLUME PRINCIPAL
- IMPLANTATION OBLIGATOIRE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE EN LIMITE SEPARATIVE
- LOCALISATION OBLIGATOIRE ABRIS DE JARDIN IMPLANTATION (VOIR CAHIER DES CHARGES)

**RESEAUX**

- BRANCHEMENT EU (PROJET)
- BRANCHEMENT EP (PROJET)
- CITERNEAU AEP (PROJET)
- CITERNEAU TEL (PROJET)
- COFFRET GAZ (PROJET)
- COFFRET BT (PROJET)
- CANDELABRE (PROJET)
- POTEAU INCENDIE (PROJET)
- COTE PROJET VOIRIE FINIE